

**Déclaration CSE 25/03/2021**  
**« Consultation sur le recrutement de 500 CDD supplémentaires dans le cadre du dispositif d'intensification de l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans les 66 agences situés en QPV »**

Monsieur le Président,

Par cette information/consultation, la direction nous informe de son projet d'intensifier l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans les Quartiers Prioritaires de la Ville, en complétant la modalité « renforcée » d'un dispositif d'intensification pour 66 sites situés en QPV au niveau national et **9 sites dans notre région.**

La direction a fait le choix de cibler uniquement les agences ayant 35% ou plus de DEFM QPV. 9 agences sont ainsi identifiées dans notre région : Anzin, Denain, Grande-Synthe, Liévin, Lille Port Fluvial, Lille Vaucanson, Lille Grand Sud, Roubaix centre, Roubaix les Près.

Ces agences auront donc **73 nouveaux portefeuilles renforcés supplémentaires en lien avec le suivi des QPV**, et donc 73 renforts en CDD.

Une nouvelle fois, nous dénonçons le fait que l'ensemble des nouveaux déploiements des orientations portées par la Direction Générale se concrétisent en recrutement de CDD. Aujourd'hui c'est 12% de nos collègues qui sont en contrat précaire par rapport à l'effectif global. **Pour la CGT, Pôle Emploi a évidemment besoin de renforts, mais des renforts en CDI.**

Qu'en est-il de la promesse de la direction relative aux départs en retraite qui permettraient la CDIisation des agents en contrats précaires ? L'article 4.1 de la CCN mentionne que le CDI constitue le mode normal de recrutement au sein de Pôle Emploi. Nous ne pouvons et nous ne devons pas accepter que les privés d'emploi soient accompagnés par des conseillers eux-mêmes en situation de précarité.

**Par votre décision, il ne s'agit donc pas de mobiliser le recours au CDD pour garantir la continuité de l'exercice des missions de Pôle Emploi, mais bien d'un choix idéologique de précariser le personnel de Pôle Emploi et de détériorer le service rendu aux usagers.** Et que de dire de vos choix, puisque vous refusez de renforcer le personnel GDD et le personnel des Pôles Appui.

De plus, en faisant le choix de cibler uniquement les sites dont la DEFM QPV dépasse les 35%, vous faites une erreur stratégique importante couplée d'un message fort auprès des élus locaux : vous négligez l'ensemble des sites où des zones QPV sont identifiées dans l'ensemble de notre région. **Pas un seul renfort pour prendre en compte le quartier Etouvie à Amiens, pas un seul renfort pour prendre en compte le quartier Argentine à Beauvais ou celui des Hauts de Creil. Vous refusez de prendre en compte 44 QPV sur les départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme. Vous effectuez un traitement inéquitable des privés d'emploi, selon le site dont il dépend.**

Enfin, vous ne levez pas nos inquiétudes sur la situation immobilière, sur les modalités de recrutements et sur les conditions du tutorat et de management. Il est fort probable que les sites ciblés se retrouvent avec une part importante de CDD au regard de l'effectif global. Nous ne pouvons que nous interroger sur le management spécifique de ces sites et sur le risque de scission entre le personnel CDD et le personnel CDI, dans le but d'appliquer l'adage bien connu « Diviser pour mieux régner ». Nous pouvons craindre que l'accueil de ces sites soient désormais tenus par des agents en contrats précaires, CDD, agents en services civiques. Vous ne nous apportez aucune garantie pour éviter ces écueils. Permettez-nous donc de rester circonspect sur la plus-value de cet accompagnement, puisque rien de nouveau n'est apporté.

Pour l'ensemble de ces raisons, Monsieur le Président, la CGT Pôle Emploi Hauts-de-France ne peut qu'apporter un vote défavorable à ce déploiement.